



# Guide pour les visites dans le cadre du "PE au campus"



## Organisation de la visite

- Les universités ne sont soumises à aucun frais d'inscription. Néanmoins, chacune d'elles est tenue de participer aux frais de déplacement aller et retour de l'ancien député (ou des anciens députés) entre l'université et le lieu de résidence de ce dernier.
- L'établissement d'accueil devra couvrir les dépenses sur place liées au logement et aux repas des députés, au matériel administratif nécessaire et aux transports locaux. Les transports locaux comprennent le voyage depuis et vers l'aéroport, ainsi que les déplacements effectués lors de la visite.
- L'ancien député logera de préférence à un hôtel proche du campus.
- Étant donné que l'ancien député n'a généralement pas connaissance du campus, il doit être escorté par le parti responsable entre les salles de classe et les événements.
- L'université d'accueil pourrait également demander un financement à la Commission européenne au titre de l'action Jean Monnet<sup>1</sup>.
- Chaque année, le secrétariat de l'AAD soutient quelques universités de son choix en leur octroyant des fonds pour couvrir une partie des dépenses afférentes à une visite.

## Durée et contenu de la visite

- Le programme envoie un ou plusieurs anciens députés européens à une université, en fonction de la demande formulée par l'établissement.
- Dans l'idéal, le programme "PE au campus" dure de deux journées et demie à une semaine, afin que l'ancien député puisse effectuer une visite des plus complètes, mais

---

<sup>1</sup> Pour obtenir des informations sur les programmes Jean Monnet, veuillez visiter le site web de la Commission à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc88\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc88_fr.htm)

les universités sont fortement encouragées à demander également des visites plus brèves si un séjour d'une durée supérieure est susceptible de leur poser problème.

- Il est préférable que le calendrier des visites soit plutôt serré et laisse aux anciens députés la possibilité d'assister à plusieurs cours différents en une journée. Les visites du campus sont déconseillées, au bénéfice du temps passé avec les étudiants.
- Afin de maximiser l'interaction avec le plus grand nombre possible d'étudiants, la possibilité d'assister à des cours supplémentaires non spécialisés en science politique, tels que les cours d'histoire, de relations internationales, de communication ou d'économie, mérite d'être envisagée.
- Les déjeuners de réunion avec différents groupes d'étudiants sont encouragés, par exemple avec les dirigeants des syndicats étudiants, les membres des associations d'étudiants ou autres.

## **Tirer le meilleur de l'expérience**

- L'université est encouragée à informer les médias locaux et du campus de la visite de l'ancien député afin de promouvoir l'évènement et de donner à ces derniers la possibilité de mener leurs propres entretiens avec l'ancien député.
- La visite de l'ancien député peut également s'inscrire dans le cadre d'une activité plus large, telle que la "Semaine de l'Europe" ou la "Journée de l'Europe" le 9 mai, afin d'attirer davantage d'attention et de publicité.
- S'ils en a le temps et la possibilité, l'ancien député peuvent également assister à des forums et évènements publics organisés à proximité de l'université, permettant ainsi d'inclure la communauté locale. Cependant, ce point ne doit pas être au centre des préoccupations, l'objectif du programme étant d'approfondir les connaissances des étudiants sur l'Union européenne.
- L'évaluation des résultats de la visite est importante pour l'AAD en vue d'améliorer le programme. Le secrétariat de l'AAD enverra un formulaire d'évaluation aussi bien à l'université qu'aux anciens députés ayant effectué la visite. Cette étude devra être complétée une fois la visite terminée. Veuillez prendre note du nombre d'étudiants présents aux différents évènements.
- Afin que le secrétariat de l'AAD puisse effectuer un travail satisfaisant, un calendrier exhaustif de la visite devra être soumis au moins trois semaines avant la visite.
- Les photocopiés des cours constituent une aide précieuse pour l'ancien député, lui permettant d'évaluer au préalable le niveau de connaissance des étudiants en préparant sa présentation.
- Veuillez noter que les thèmes généraux couverts lors de la visite doivent être le fonctionnement *réel* des institutions européennes et les facteurs qui influencent le processus décisionnel de l'UE. Selon la demande de l'université, la présentation pourra également couvrir des domaines politiques spécifiques. Veuillez consulter attentivement la base de données disponible sur le site web de l'AAD afin de déterminer quel ancien député correspondrait aux attentes de votre université.